



Comité Technique de la Gendarmerie Nationale Jeudi 10 mars 2022

Déclaration liminaire

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, cher(e.s) collègues,

Avec l'allègement des contraintes liées à la crise sanitaire, le **SNPC FO GENDARMERIE** demande le retour en présentiel au CTGN.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** tient à souligner que le CFMG n'a pas attendu l'assouplissement des mesures sanitaires pour se réunir en présentiel... tout comme d'autres instances nationales publiques ou privées dans le respect des « gestes barrières ».

Hier, Place Beauvau, le **SNPC FO GENDARMERIE** a signé le protocole lié à la mise en œuvre de la LOPMI. Avant de rentrer dans les détails, le **SNPC FO GENDARMERIE** dénonce et déplore la manière avec laquelle la DGGN s'est comportée avec les organisations syndicales pour la rédaction du protocole.

Monsieur le Directeur général, quand, selon vous, les personnels civils feront enfin partie de la gendarmerie nationale ? Si le **SNPC FO GENDARMERIE** n'était pas intervenu pour obtenir une bilatérale, quelle aurait été la place des personnels civils dans ce document ?

C'est dans ces moments importants que l'on mesure l'attachement de notre hiérarchie à l'égard de SES Personnels Civils. Au final, même si les personnels civils de la gendarmerie vont profiter d'avancées, la fête n'en reste pas moins gâchée. Nous aurions tellement apprécié de nous sentir faire partie intégrante de la famille et la maison « Gendarmerie Nationale ». Encore un rendez-vous manqué... Quel dommage !!!

S'agissant maintenant du contenu, le **SNPC FO GENDARMERIE** se satisfait de l'attribution de l'indemnité de sujétion spéciale (ISS) au profit des personnels administratifs et techniques. En effet, d'ici 2027, ces personnels vont bénéficier progressivement de 200 € bruts mensuels supplémentaires sur leur salaire.

Qu'en est-il pour les ouvriers de l'État, encore une fois laissés sur le bas-côté ? Le 03 mars dernier, le **SNPC FO GENDARMERIE** a adressé un courrier au Ministre de l'Intérieur pour que les 263 ouvriers de l'État bénéficient du versement de cette ISS.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** vous demande de bien vouloir appuyer notre demande.

L'attribution de cette ISS ne rattrapera jamais la perte liée au gel du point d'indice, mais le **SNPC FO GENDARMERIE** accueille très favorablement cette augmentation significative du régime indemnitaire.

Nous tenons à rappeler ici que cette avancée, que certains vont tenter de récupérer, est **UNIQUEMENT** le fruit du travail porté par **FORCE OUVRIÈRE** depuis de nombreux mois !!!

Les mesures catégorielles de repyramidages de C en B et de B en A, les emplois fonctionnels de CAIOM et d'APST et les 3.000 points NBI vont également participer à la reconnaissance et à la valorisation de nos collègues, mais aussi répondront à l'attractivité de notre périmètre.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** est satisfait du retrait de l'article 11 de la version précédente du protocole dont l'application aurait été préjudiciable au déroulement de carrière et au positionnement des personnels de catégorie A. En effet, positionner les officiers diplômés de l'EOGN comme des Administrateurs de l'État et garantir un parcours en cohérence avec celui des Attachés pour les autres officiers des grades de lieutenant à chef d'escadron aurait minimisé l'évolution de carrière des catégories A en les maintenant sur des postes à responsabilités inférieures sur le « périmètre Gendarmerie ».

A l'instar de la revalorisation de l'IFSE des catégories A et B des personnels administratifs, le **SNPC FO GENDARMERIE** réclame, par soucis flagrant d'égalité, que les mêmes dispositions soient mises en œuvre au profit des personnels techniques.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** exhorte la DGAFP d'élargir ces dispositions à l'ensemble de la catégorie C. En effet, la revalorisation indiciaire consécutive à la conférence salariale 2021 ne suffira malheureusement pas à leur assurer des fins de mois correctes.

Le SNPC FO GENDARMERIE demande, dès à présent, un état des lieux sur les aides à la restauration et une harmonisation généralisée sur l'ensemble de notre périmètre. Beaucoup trop de nos collègues ont de plus en plus de mal à se restaurer correctement le midi, faute de moyens. Par égalité de traitement, une fois encore, plus aucun personnel civil ne doit être exclu des différents dispositifs mis en place au sein du Ministère de l'Intérieur. Dans un contexte économique où les prix à la consommation ne cessent de flamber et où les fins de mois sont de plus en plus difficiles, il est urgent que la DGGN se penche sur ce sujet et apporte des réponses concrètes.

Le SNPC FO GENDARMERIE rappelle que cette demande ne date pas d'aujourd'hui !!!

S'agissant des emplois d'« assistants d'enquête », le **SNPC FO GENDARMERIE** est défavorable à cette mesure. Pour le **SNPC FO GENDARMERIE**, la chaîne judiciaire doit être exclusivement réservée au statut de gendarme. Le choix de positionner 300 ETP civils sur ces fonctions opérationnelles et toucher à l'ADN même de notre Institution est pour notre organisation syndicale une erreur !!! C'est tout simplement diriger petit à petit la Gendarmerie vers une fusion que le **SNPC FO GENDARMERIE** refuse totalement.

Le **SNPC FO GENDARMERIE** rappelle son attachement indéfectible à l'existence de 2 forces de sécurité intérieure distinctes dans notre pays. La gendarmerie est une « vieille dame » reconnue et appréciée par l'ensemble de nos concitoyens. Elle fait partie intégrante de notre culture nationale et nous y tenons !!!

A l'heure où le soutien opérationnel de la gendarmerie est en grande tension, le **SNPC FO GENDARMERIE** aurait trouvé bien plus judicieux de renforcer les services au sein des régions, écoles et centres.

Enfin, le **SNPC FO GENDARMERIE** demande un groupe de travail sur la gouvernance RH des personnels civils de la gendarmerie. Il est plus qu'urgent de revenir à une gestion RH de proximité, plus humaine et plus efficace, par le biais de notre réseau de gestionnaires locaux, zonaux et nationaux. Le **SNPC FO GENDARMERIE** ne lâchera rien sur ce sujet !

Le **SNPC FO GENDARMERIE** tient ici à remercier de manière appuyée Monsieur Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur, pour l'attention et la considération qu'il a porté à l'égard des personnels civils de la gendarmerie, longtemps oubliés !!!

Je vous remercie pour votre écoute.